

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance extraordinaire du Conseil Municipal DU MERCREDI 23 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel LAITHIER, Maire.

Présents : Mesdames Jenny CHOPARD, Delphine DUBOZ, Blandine GAILLARD, Dominique GIRARDIER, Christelle LIDOINE, Colette PIGUET, Virginie WETZEL,
Messieurs Gilles BERNARD, Thierry CLERC, Luc DECREUSE, Gabriel LAITHIER, Xavier LIDOINE, Pascal PERRIN.

Absent excusé : Michel BOHLY, Luc FOURQUET.

Délégation de pouvoir : Michel BOHLY à Virginie WETZEL

Un scrutin a eu lieu, **Mme Blandine GAILLARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de **secrétaire**.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

1° Urbanisme :

- Correction et approbation documents PLU élaborés par Cabinet TERREAUX,
- Bilan concertation préalable,
- Décision « arrêt du projet PLU ».

1° CORRECTION ET APPROBATION DOCUMENTS PLU

Les Elus étudient le document « orientations et aménagement et de programmation (OAP) » puis le projet de règlement. Ils corrigent et clarifient certains points. Les deux documents ainsi que le projet de zonage sont ainsi arrêtés. Ces projets seront communiqués au bureau d'études pour insertion des modifications, lequel est invité à rédiger rapidement le rapport de présentation. Le projet est arrêté en l'état, à l'unanimité des membres présents.

2° BILAN DE CONCERTATION PRÉALABLE

Le Maire explicite les modalités de la concertation préalable qui, en matière de plan local d'urbanisme, est imposée par l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme. Il dresse le bilan de cette consultation informelle ouverte le 13 mars 2013 et éclairée par une réunion publique le 19 mars 2013 qui a regroupé 80 personnes environ. L'avant projet a été visité par 12 personnes dont 5 ont rédigé des observations. Les demandes ont retenu toute l'attention de la commission ; deux sollicitations ont été prises en compte, trois autres ont été pour l'heure écartées car elles correspondent à la classification en terrains urbanisables d'emprises qui sont, soit non équipées ou insuffisamment équipées, soit de bonnes terres agricoles, soit situées en périphérie et susceptibles d'une expansion spatiale.

Après échanges, les Elus, à l'unanimité, clôturent à la date du 23 octobre 2013 la concertation préalable relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion prévue le lundi 18 novembre 2013 à 20 h 30

Le Maire
Gabriel LAITHIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 10.13.01	Clôture concertation préalable et arrêt projet PLU.

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BERNARD Gilles		GIRARDIER Dominique	
BOHLY Michel	Absent excusé Délégation pouvoir à V. WETZEL	LAITHIER Gabriel	
CHOPARD Jenny		LIDOINE Christelle	
CLERC Thierry		LIDOINE Xavier	
DECREUSE Luc		PERRIN Pascal	
DUBOZ Delphine		PIGUET Colette	
FOURQUET Luc	Absent excusé	WETZEL Virginie	
GAILLARD Blandine			